

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
présents le 12 mars 2024**

Nom	Signature ou absence
Alain LÉBOUC	
Christian DERMONT	
Matthieu CLAEYS	
Natacha BEAUFILS	
Alicia HUE	
Guillaume RIGAUX	
Etienne ROSE	
Jean-Marie STRAUAUX	
Laurent THAFOURNEL	Donne pouvoir à Matthieu CLAEYS
Laura NICOLAS	
Kévin CORRUBLE	

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
Approbation du Compte Rendu du 24 janvier 2024**

Nom	Signature ou absence
Alain LÉBOUC	
Christian DERMONT	
Matthieu CLAEYS	
Natacha BEAUFILS	
Alicia HUE	Absente excusée
Guillaume RIGAUX	
Etienne ROSE	
Jean-Marie STRAUAUX	Absent excusé
Laurent THAFOURNEL	Donne pouvoir à Matthieu Claeys
Laura NICOLAS	Donne pouvoir à Etienne Rose
Kévin CORRUBLE	Absent non-excuse

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION du 12 mars 2024
Séance ordinaire

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2024 s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 19h00 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Alicia Hue, Natacha Beaufiles, Etienne Rose, Guillaume Rigaux, Jean-Marie Stravaux

Absents excusés : Kévin Corruble, Laura Nicolas

Absent non excusé :

Pouvoir : Laurent Thafournel donne pouvoir à Matthieu Claeys

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 22h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT)
Etienne Rose à l'unanimité

19h15 : arrivée d'Alicia Hue

19h25 : arrivée de Laura Nicolas

19h30 : arrivée de Guillaume Rigaux

Approbation du Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance :

- Du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

<u>Arrêtés Municipaux</u>

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

- 01-2024 Recrutement de vacataire
- 02-2024 Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
M. BEAUFILS
- 03-2024 Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
M^{me} MIGNOT
- 04-2024 Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
M^{me} RAUX
- 05-2024 Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
M^{me} PELLEVILAIN

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SMAEPA	A. LÉBOUC	PV du 19 septembre 2023 Suivi des différentes tranches de travaux : - Eau potable - Assainissement Collectif et Non Collectif
SMBV	C.DERMONT	PV du 19 février 2024 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) - Préparation du budget 2024
COM-COM	A. LÉBOUC C.DERMONT	PV du 14 décembre 2023 - Présentation de la compétence Urbanisme (PLUi) Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Pour les 40 communes, il reste environ 20Ha « à consommer » d'ici 2030 - Droit à l'hectare / Garantie universelle (rurale) : La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux à créer une « garantie universelle d'un hectare au profit de toutes les communes, sans condition d'être ouvertes par un PLU ou une Carte Communale arrêté avant le 22 août 2026 (pour mémoire CC Amfreville-les-Champs décembre 2011) Ce droit à construire pourra être mutualisé à l'échelle intercommunale. Cependant, cette « garantie universelle n'efface pas les règles du code de l'urbanisme. L'ouverture à l'urbanisation d'une zone doit être motivée et son utilité doit être justifiée au regard des capacités d'urbanisation inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. - Etude pôle échange de la gare de Motteville.

		- Rénovation de l'habitat – Versement de subventions.
Écoles	A. LEBouc C.DERMONT L.NICOLAS	PV du 10 novembre 2023 - Elections parents d'élèves : Sont élus titulaires : M ^{me} Bailleul, M. Bailleul, M ^{me} Demange, M ^{me} Eude, M. Imbert. Sont élus remplaçants : M ^{me} Levée, M ^{me} Nicolas, M. Rose et M. Tourmente. - À ce jour, l'effectif est de 115 élèves.

DÉLIBÉRATIONS

2024_03_01

Délibération de demande de subvention DETR pour Edifice Culturel : Eglise Saint-Pierre d'Amfreville-les-Champs

1^{ère} Opération Programme 2024

Vu le diagnostic et bilan sanitaire de l'église Saint-Pierre réalisé en janvier 2016 ;

Vu le contrat de maître d'œuvre signé le 28 juin 2023 entre la commune d'Amfreville-les-Champs désignée « maître d'ouvrage » et l'architecte M^{me} Coralie DANTAN, architecte du patrimoine, Atelier Dantan de Veules-les-Roses 76980 ;

Vu le programme quadriennal de rénovation de l'église Saint-Pierre à savoir :

- **2024 - Opération 1 : Façade Ouest (maçonneries) déposes & sondages/bilan sanitaires détaillés (budget prévisionnel 40 000 € HT) ;**
- 2025 - Opération 2 : Façades de la nef (maçonnerie et vitraux) & interventions sur charpente, de la charpente (budget prévisionnel 100 000 € HT) ;
- 2026- Opération 3 : Façades chœur et sacristie (maçonnerie et vitraux) & restitution ouvrages plâtre (budget prévisionnel 100 000 € HT) ;
- 2027 - Opération 4 : Toitures et ou embellissement intérieur (budget prévisionnel 100 000 € HT).

Monsieur le Maire expose et propose le lancement de la 1^{ère} opération du projet :

- **Assainissement de la façade ouest et purge de la charpente du clocher.**

L'Eglise Saint-Pierre est non inscrite et non classée au patrimoine historique.

Monsieur le Maire expose et propose le lancement de la 1^{ère} opération du projet :

- **Assainissement de la façade ouest et purge de la charpente du clocher.**

Lot 1 : Maçonnerie	30 500,00 € HT
Lot 2 : Charpente	4 485,00 € HT
	34 985,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 41 982 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une subvention du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte le projet** - intitulé du projet - **pour un montant de 34 85,00 € H.T.**
 - **frais d'architecte** - MOE 12% - **pour un montant de 4 198,20€ H.T.**
- soit pour un montant global de : **39 183,20 € H.T.****

- **et adopte le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	
Travaux	34 985,00	Etat DETR 30 %	10 495,50
		Département 30 %	10 495,50
Total	34 985,00		20 991,00
MOE Frais d'Architecte 12%	4 198,20	Etat DETR 30 %	1 259,46
		Département 30 %	1 259,46
Total	4 198,20		2 518,92
		AUTOFINANCEMENT	15 673,28
Totaux	39 183,20	Total	39 183,20

- **sollicite une subvention de **11 754,96 €** auprès du Département, correspondant à 30 % du montant du projet et de la MOE.**
- **charge le Maire de toutes les formalités.**

2024_03_02

Délibération de demande de subvention Conseil Départemental
pour Edifice Cultuel :
Eglise Saint-Pierre d'Amfreville-les-Champs

1^{ère} Opération Programme 2024

Vu le diagnostic et bilan sanitaire de l'église Saint-Pierre réalisé en janvier 2016 ;

Vu le contrat de maître d'œuvre signé le 28 juin 2023 entre la commune d'Amfreville-les-Champs désignée « maître d'ouvrage » et l'architecte M^{me} Coralie DANTAN, architecte du patrimoine, Atelier Dantan de Veules-les-Roses 76980 ;

Vu le programme quadriennal de rénovation de l'église Saint-Pierre à savoir :

- **2024 - Opération 1 : Façade Ouest (maçonneries) déposes & sondages/bilan sanitaires détaillés (budget prévisionnel 40 000 € HT) ;**
- 2025 - Opération 2 : Façades de la nef (maçonnerie et vitraux) & interventions sur charpente, de la charpente (budget prévisionnel 100 000 € HT) ;
- 2026- Opération 3 : Façades chœur et sacristie (maçonnerie et vitraux) & restitution ouvrages plâtre (budget prévisionnel 100 000 € HT) ;
- 2027 - Opération 4 : Toitures et ou embellissement intérieur (budget prévisionnel 100 000 € HT).

Monsieur le Maire expose et propose le lancement de la 1^{ère} opération du projet :

- **Assainissement de la façade ouest et purge de la charpente du clocher.**

L'Eglise Saint-Pierre est non inscrite et non classée au patrimoine historique.

Lot 1 : Maçonnerie	30 500,00 € HT
Lot 2 : Charpente	4 485,00 € HT
	34 985,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 41 982 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une subvention du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte le projet** - intitulé du projet - **pour un montant de 34 985,00€ H.T.**
 - **frais d'architecte** - MOE 12% - **pour un montant de 4 198,20 € H.T.**
- soit pour un montant global de :** **39 183,20 € H.T.**

- **et adopte le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	
Travaux	34 985,00	Etat DETR 30 %	10 495,50
		Département 30 %	10 495,50
Total	34 985,00		20 991,00
MOE Frais d'Architecte 12%	4 198,20	Etat DETR 30 %	1 259,46
		Département 30 %	1 259,46
Total	4 198,20		2 518,92
		AUTOFINANCEMENT	15 673,28
Totaux	39 183,20	Total	39 183,20

- sollicite une subvention de **11 754,96 €** auprès du Département, correspondant à 30 % du montant du projet et de la MOE.
- charge le Maire de toutes les formalités.

2024_03_03

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel

sur un emploi permanent

lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Agent Technique relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Technique par délibération à temps complet ou à temps non complet.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de l'entretien des bâtiments communaux à temps complet ou à temps non complet pour une durée déterminée d'un an.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

2024_03_04**Délibération de demande de subvention DETR pour l'aménagement de la mare au Hameau de Gueulleville.****Annulée****2024_03_05****Délibération de demande de subvention auprès du Conseil Municipal pour l'aménagement de la mare au Hameau de Gueulleville.****Reportée**

<u>INFORMATIONS</u>

- Préparation du budget 2024 :

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu les échanges fructueux,

Vu le contexte économique,

Vu la projection des investissements à réaliser dans les prochaines années

Vu les prévisions budgétaires 2024/2029 ;

Le conseil municipal retient l'option d'une augmentation de 4% du revenu fiscal global attendu.

Cette augmentation se traduira par une augmentation de l'ordre de 21 € par foyer fiscal.

cf. Prévisions budgétaires 2024/2029 :

- **Date de la prochaine réunion du conseil :** mercredi 10 avril 2024

<u>Questions diverses</u>

Question :

Sans objet

**Liste des Décisions Modificatives examinées lors de la séance du Conseil
Municipal
du 24 janvier 2024**

2024_03_01	<u>Délibération de demande de subvention DETR pour Edifice Cultuel : Eglise Saint-Pierre d'Amfreville-les-Champs</u>	<u>Acceptée</u>
2024_03_02	<u>Délibération de demande de subvention Conseil Départemental pour Edifice Cultuel : Eglise Saint-Pierre d'Amfreville-les-Champs</u>	<u>Acceptée</u>
2024_03_03	<u>Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient</u>	<u>Acceptée</u>
2024_03_04	<u>Délibération de demande de subvention DETR pour l'aménagement de la mare au Hameau de Gueulleville.</u>	<u>Annulée</u>
2024_03_05	<u>Délibération de demande de subvention DETR pour l'aménagement de la mare au Hameau de Gueulleville.</u>	<u>Reportée</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

Fait à Amfreville-les-Champs, le 02 avril 2024

Le Maire,

Alain Lebouc

Le secrétaire de séance,

Etienne ROSE